

ÉCOLE HENRI-BOURASSA ET SOLEIL-DE-L' AUBE
SERVICE D' ADAPTATION SCOLAIRE – CLASSES TSA
PROGRAMME ALTERNATIF SOLEIL-DE-L' AUBE
283, boulevard Iberville, Repentigny, J6A 2A4
(450) 492-3517



LE RÉFÉRENTIEL DU PROGRAMME ALTERNATIF SOLEIL-DE-L' AUBE

Juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

<i>Mot de bienvenue</i>	page 3
<i>Petite histoire</i>	page 4
<i>Mission de l'école</i>	page 4-5
<i>Projet éducatif</i>	page 6
<i>Valeurs de vie</i>	page 6
<i>Une École Verte Brundtland</i>	page 7
<i>Pédagogie</i>	page 7
<i>Évaluation</i>	page 8
<i>Outils de travail</i>	page 9
Le carnet scolaire.....	page 9
Le tableau horaire	page 9
<i>Pratiques pédagogiques</i>	page 9
Le multiâge	page 9
Le conseil de coopération.....	page 10
Philosophie pour enfants	page 10
Comité engagement	page 10
Conseil des élèves	page 11
<i>Place des parents dans l'école</i>	page 11-12
<i>Schéma des intervenant du programme alternatif Soleil-de-l'Aube et Henri-Bourassa</i>	page 13
<i>Conseil d'établissement</i>	page 14
<i>Association des parents</i>	page 14
<i>Comité de coordination</i>	page 15
<i>Les comités</i>	page 15
Comité de coéducation.....	page 15
Comité parentgagement	page 15
Comité admission	page 16
Comité couleur	page 16
Comité web rayonnement.....	page 16
Comité environnement (EVB)	page 16
Comité financement	page 16
Comité bibliothèque	page 17
Comité bienveillance	page 17
Comité cour d'école	page 17
<i>Mot de la fin</i>	page 17

BIENVENUE À L'ÉCOLE SOLEIL-DE-L'AUBE !

Madame,

Monsieur,

L'école alternative vous intéresse comme en témoigne votre présence ici. Vous en avez entendu parler soit par des gens qui l'ont déjà fréquentée, soit par les journaux ou par des reportages à la télévision. Nous sommes fiers que vous vous intéressiez à notre projet éducatif.

Comme chaque école alternative possède sa spécificité et que notre projet a beaucoup évolué depuis sa fondation, nous avons pensé vous remettre ce document. Il contient l'essentiel de notre approche tant au niveau des valeurs qu'à la façon dont elles sont vécues réellement dans le quotidien.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance de façon approfondie afin d'effectuer un choix éclairé. Vous y verrez ce qu'est notre école et ce qu'elle n'est pas. Si, suite à la lecture de ce dossier des questions subsistent, nous ne saurions trop vous conseiller de communiquer avec l'école.

Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Nous espérons que les pages qui suivent sauront faciliter votre réflexion.

Bonne lecture!

PETITE HISTOIRE

L'école alternative Soleil-de-l'Aube naissait en 1982 à la Commission scolaire Le Gardeur après trois ans de gestation. Il va sans dire que depuis, au fil des ans, ce projet a grandi, s'est redéfini, s'est enrichi pour parvenir à maturité. Comme le préconise le milieu alternatif, notre projet est en continuelle évolution afin de mieux actualiser sa mission.

Des priorités ont été élaborées, des valeurs de vie ont été ciblées et définies, le choix de la pédagogie s'est précisé pour être mieux compris et mieux intégré à notre pratique journalière.

Ce sont des choix que nous voulons partager avec vous.

MISSION DE L'ÉCOLE SOLEIL-DE-L'AUBE

L'école alternative Soleil-de-l'Aube considère l'ENFANT comme un être à part entière, capable d'agir sur ses apprentissages, son développement, son environnement et sur la société qui l'entoure. Elle considère également le PARENT comme un partenaire, capable d'agir positivement sur le projet éducatif de son enfant.

L'école alternative Soleil-de-l'Aube se considère elle-même comme étant une ENTITÉ ACTIVE au sein de la société.

CONSÉQUEMMENT, l'École a le devoir de :

- 1 prendre sa place dans le milieu de l'éducation et au sein de la Commission scolaire (faire reconnaître l'identité propre de l'École) ;
- 2 être active au sein du mouvement alternatif (pouvoir bénéficier d'échanges avec nos pairs) ;
- 3 s'ouvrir aux nouvelles approches pédagogiques (optimiser nos démarches d'apprentissage) ;
- 4 se positionner au regard des innovations pouvant avantager nos enfants face aux défis de demain (familiariser nos enfants au rythme de la société) ;
- 5 créer une fenêtre sur le monde en pleine évolution (sensibiliser nos enfants aux richesses accessibles) ;
- 6 créer un milieu qui favorise la reconnaissance, le développement équilibré et la responsabilisation de chaque enfant ;
- 7 créer un milieu qui favorise le goût de découvrir et le plaisir d'apprendre ;
- 8 créer un milieu qui favorise l'intégration et l'implication des parents dans la vie active de l'École ;
- 9 conforter ses orientations « alternatives » et de les évaluer ponctuellement au regard de l'évolution de notre société.

L'école alternative Soleil-de-l'Aube considère l'ENFANT comme un être à part entière, capable d'agir sur ses apprentissages, son développement, son environnement et sur la société qui l'entoure.

CONSÉQUEMMENT, l'École a le devoir de créer un milieu qui favorise :

- 1 la création d'un sentiment d'appartenance à une grande famille qu'est l'École (jouir d'un milieu accueillant, sécurisant et chaleureux) ;
- 2 la cohérence entre les valeurs vécues à la maison et à l'école (créer un lien favorisant le respect des valeurs) ;
- 3 le développement équilibré de l'enfant sur tous les plans dans le respect des différences (enrichir le

- profil unique de chaque enfant) ;
- 4 la prise de conscience par l'enfant de son potentiel, ses forces et ses points à améliorer (découvrir et conforter sa personnalité) ;
- 5 la valorisation et l'amour de soi (développer l'estime de soi) ;
- 6 le plaisir d'apprendre et le goût de découvrir (susciter la curiosité) ;
- 7 l'expression de l'être et l'apprentissage d'une communication constructive (s'exprimer et se faire aimer) ;
- 8 la reconnaissance de l'apport des autres au sein d'un groupe (éprouver le travail d'équipe et le respect d'autrui) ;
- 9 le développement de son sens critique (apprendre à faire des choix) ;
- 10 la responsabilisation au regard des choix effectués par l'enfant (prendre conscience de la portée de ses décisions) ;
- 11 le désir de participer à des projets susceptibles d'influencer son milieu (prendre conscience de son pouvoir) ;
- 12 l'éveil de la conscience sociale de l'enfant pour en faire un citoyen actif (prendre conscience de son rôle et de ses devoirs) ;
- 13 l'engagement face à la protection de l'environnement.

L'école alternative Soleil-de-l'Aube considère le PARENT comme un partenaire capable d'agir positivement sur le projet éducatif de son enfant.

CONSÉQUEMMENT, l'École a le devoir de créer un milieu qui favorise :

- 1 la création d'un sentiment d'appartenance à une grande famille qu'est l'École (jouir d'un milieu à l'écoute des besoins) ;
- 2 une participation active des parents dans le respect de leurs différences (contribuer à la mesure de nos capacités) ;
- 3 les échanges afin de bénéficier des ressources que représente chacun des intervenants au projet éducatif (tirer avantage des ressources formant une famille) ;
- 4 un partenariat entre le personnel enseignant et les parents visant le succès du développement de l'enfant (joindre nos efforts au profit de nos enfants) ;
- 5 l'implication des parents dans la gestion et l'évolution de l'école (tracer ensemble le cheminement de l'école).

PROJET ÉDUCATIF

L'école Soleil-de-l'Aube, priorise trois orientations qui sont la base de notre projet éducatif :

- ⇒ Des valeurs de vie
- ⇒ L'école verte Brundtland
- ⇒ La pédagogie ouverte

VALEURS DE VIE

L'école à pédagogie ouverte Soleil-de-l'Aube s'appuie sur un certain nombre de valeurs. Elles ont été élaborées conjointement avec tous les acteurs de l'école. Comme vous pourrez le constater, elles ont été regroupées en couple. Chaque dyade comprend des possibilités et des limites d'application. Ces couples de valeurs (autonomie-interdépendance, liberté-responsabilisation et démocratie-participation) permettent d'obtenir un développement équilibré.

L'autonomie amène à utiliser ses ressources internes, son potentiel, l'interdépendance amène à les partager avec ses pairs. La liberté permet de faire des choix, la responsabilisation amène à les assumer, à s'engager. La démocratie permet le respect des choix, soit individuels, soit de groupe, mais pour ce, tous doivent participer et se doivent de donner leur idée.

COUPLES DE VALEURS	
<u>Autonomie</u> - capacité de se prendre en charge - sollicitation du potentiel de l'enfant	→ <u>Interdépendance</u> - l'enfant ne vit pas seul (interaction) - partage des sentiments, ressources, outils dans une attente de réciprocité
<u>Liberté</u> - possibilité de faire des choix	→ <u>Responsabilisation</u> - assumer ses choix
<u>Démocratie</u> - droit de parole et de critique - l'enfant est consulté sur l'organisation de la vie à l'école	→ <u>Participation</u> - devoir de s'impliquer

UNE ÉCOLE VERTE BRUNDTLAND

L'école Soleil-de-l'Aube est une école verte Brundtland. Ce qui signifie que, comme collectivité, nous nous engageons à poser des gestes concrets dans les domaines de l'écologie, du pacifisme, de la solidarité et de la démocratie. Cette prise de conscience des relations, autant sociales que physiques, que l'on établit avec notre environnement est étroitement liée aux couples de valeurs véhiculées à notre école. Elle vise à former de futurs citoyens engagés.

PÉDAGOGIE

Depuis sa fondation, parmi les différentes options possibles, l'école alternative Soleil-de-l'Aube a arrêté son choix sur la pédagogie ouverte telle qu'élaborée par monsieur Claude Paquette et par madame Micheline Lortie. Là encore, ce choix s'est fait conjointement avec les différents intervenants de notre milieu.

Cette pédagogie se caractérise entre autres par l'utilisation d'activités ouvertes d'apprentissage. Pour être ouverte, une activité doit:

- ✓ favoriser des apprentissages;
- ✓ intégrer plusieurs matières;
- ✓ solliciter l'utilisation de plusieurs talents (selon Taylor);
- ✓ permettre l'élaboration de solutions variées;
- ✓ faciliter l'exploitation ou le réinvestissement.

La pédagogie ouverte se vit aussi quotidiennement à l'école :

- ✓ l'élève fait des choix au niveau de ses ateliers;
- ✓ l'élève se fixe des objectifs;
- ✓ l'élève utilise l'autoévaluation;
- ✓ l'élève s'implique dans la gestion de l'horaire et des tâches.

Les talents de Taylor dont nous favorisons le développement sont:

- ✓ la créativité;
- ✓ la communication;
- ✓ la prise de décision;
- ✓ la prévision;
- ✓ la planification;
- ✓ le talent académique.

ÉVALUATION

Quatre fois par année, le premier étant une communication « maison », l'enfant reçoit un bulletin qui l'aide à se situer par rapport aux compétences visées. Il s'agit d'une évaluation qui comporte les mêmes exigences que les autres écoles, soit le respect du programme de formation du MEES ainsi que le Régime pédagogique.

En accord avec le référentiel du REPAQ (Réseau des écoles alternatives du Québec), nous croyions que le respect du rythme de chacun favorise grandement son cheminement.

Nous communiquons la progression des élèves de façon qualitative plutôt que quantitative.

Cheminement École Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube Programme alternatif Soleil-de-l'Aube	
Cote	Cheminement
A	L'élève réussit avec une grande facilité et de manière remarquable.
B	L'élève réussit avec facilité. Il progresse bien et de façon constante.
C	L'élève réussit avec certaines difficultés
D	L'élève progresse, mais manifeste de grandes difficultés.
E	L'élève ne progresse plus. Le défi est trop important.

Présentement, nous effectuons uniquement les évaluations ministérielles imposées de la fin du primaire.

OUTILS DE TRAVAIL

LE CARNET SCOLAIRE

En plus d'y inscrire son horaire, plus l'élève maîtrise l'écriture, plus il consigne d'autres renseignements: objectif de classe, objectif personnel, plan de travail, planification des devoirs et leçons, travaux à terminer, objets à ne pas oublier, bref, le carnet scolaire est un outil de planification et de communication très important.

D'autre part, il est un outil de communication rapide pour l'enseignant et le parent. L'enseignant peut y inscrire les bons moments, des observations ou encore les points qu'il juge importants à transmettre pour qu'il y ait des changements de certains comportements jugés inappropriés.

Quant aux parents, ils peuvent transmettre à l'enseignant toutes les informations qu'ils jugent nécessaires pour un meilleur accompagnement de leur enfant. D'autre part, ils peuvent aussi inscrire leurs interrogations. Dès que cela leur est possible, les professeurs répondent à ces questions au meilleur de leur connaissance.

Le carnet scolaire renferme aussi des informations utiles telles que: le mot de la direction, les règles de vie, différents référentiels et outils utilisés à l'école.

LE TABLEAU HORAIRE

L'horaire de la journée ou de la semaine est inscrit sur un tableau: cinq périodes par jour. Certaines périodes sont déterminées par les cours d'anglais, de musique, ateliers, d'éducation physique, etc. D'autres sont réservées aux travaux d'équipe: ateliers, activités, résolutions de problèmes, multiâge, etc. Certaines périodes servent aux rencontres-écoles, aux comités engagement, aux projets culture ou aux conseils de coopération. Finalement, il y a des périodes réservées aux activités individuelles.

L'élève inscrit ses choix dans son carnet scolaire; de cette façon, il apprend peu à peu à **prévoir, à planifier, à faire des choix.** Ce sont trois des talents en développement dans notre pédagogie. De plus, cela facilite le suivi par les adultes, enseignants et parents.

Pratiques pédagogiques

LE MULTIÂGE

Pour favoriser la socialisation et pour faciliter les échanges de stratégies d'apprentissage, nous avons choisi le regroupement multiâge.

Certains groupes-classes regroupent des élèves de plus d'un degré. Par exemple, l'équipe-école a opté pour deux classes de 1^{re} et 2^e, 2 classes 3^e et 4^e année et deux classes de 5^e et 6^e année.

Sept à huit fois par année a lieu une rencontre-école. Animée par les élèves de 5^e et 6^e année, elle permet d'aborder des thèmes concernant la collectivité. Elle permet de partager les activités et projets spéciaux vécus dans les classes et les différents comités.

Le tutorat permet aux élèves de 5^e et 6^e année de mettre à contribution leur habileté en lecture, par exemple, et d'accompagner des élèves de 1^{re} et 2^e année dans leurs apprentissages. Sous la supervision de l'enseignant, les plus vieux font vivre des activités qui favorisent le réinvestissement des apprentissages. Il y a également les anges gardiens qui sont aussi des élèves de 5^e et 6^e année et qui accompagnent les élèves de maternelle sur la cour d'école et dans certaines activités. Au cours du 3^e cycle, tous les élèves auront la chance de vivre les deux rôles, soit une année ange gardien et l'autre tuteur.

Des activités multiâges sont organisées à l'école par le comité PARENTgagement à raison de trois fois dans l'année. Plusieurs ateliers organisés et animés par des parents sont offerts. Les élèves sont invités à s'inscrire à un atelier au préalable.

CONSEIL DE COOPÉRATION

Un conseil de coopération est un lieu de gestion où tous les enfants et l'enseignant sont invités à s'exprimer pour gérer :

- ✓ la vie de classe;
- ✓ les relations;
- ✓ le temps/l'espace;
- ✓ l'organisation du travail et des responsabilités;
- ✓ les projets;
- ✓ les conflits.

On y apprend à analyser, organiser, prévoir, décider et solutionner. C'est un endroit où chaque enfant a sa place. L'individu et le groupe ont autant d'importance. On y traite autant de l'affectif que du rationnel. C'est un lieu où les enfants font l'apprentissage des droits collectifs et individuels en étant conscients des responsabilités que ces droits supposent. C'est un lieu où presque tout ce qui se passe en classe est dévoilé. Ce n'est pas un tribunal, mais un lieu de résolution de conflits. Ce moment se vit au moins une fois par semaine.

PHILOSOPHIE POUR ENFANTS

En 2016-2017, l'école a décidé d'implanter la pratique de la philosophie pour enfants. Celle-ci favorise chez l'enfant le développement d'une pensée autonome, critique et créative. Elle développe l'estime de soi, le respect de l'autre, le sens du dialogue, l'esprit de coopération, en somme un ensemble d'attitudes et d'habiletés qui rendent les rapports humains plus harmonieux.

Afin d'optimiser les bienfaits de cette pratique, chaque titulaire doit planifier et animer des communautés de recherche en classe aux deux semaines.

COMITÉS ENGAGEMENT

Afin de favoriser l'implication de tous les enfants de l'école, en début d'année, ces derniers doivent choisir l'un des comités multiâge proposés. Ils s'engagent ainsi à contribuer activement à la vie de l'école. D'octobre à avril, une dizaine de rencontres sont prévues au calendrier scolaire. Ces rencontres sont organisées et animées par chacun des titulaires ainsi que différents membres de la communauté-école.

CONSEIL DES ÉLÈVES

En lien avec nos valeurs de démocratie et de participation, un représentant de chaque classe est élu par ses pairs pour siéger sur le conseil des élèves. Leur mandat est de consulter leurs pairs, de proposer et d'organiser des activités à l'école, de donner leur opinion en lien avec la vie à l'école.

Au mois de septembre, les élèves du primaire sont invités à soumettre leur candidature au poste de représentant de classe. Ensuite, un processus d'élection est organisé et les rencontres mensuelles du conseil débutent au mois d'octobre.

Place des parents dans l'école

La participation et la présence des parents à la vie de l'école sont d'une importance première dans un contexte d'école alternative où les interrelations sociales sont primordiales pour assurer la continuité entre la famille et l'école.

Afin de favoriser le cheminement scolaire de son enfant, la parent doit s'engager à :

- Guider son enfant dans ses choix, l'aider à les assumer et l'amener à prendre conscience de ses forces et limites;
- Soutenir son enfant dans son apprentissage, dans son cheminement, dans ses leçons et devoirs et ses projets pédagogiques personnels; c'est à l'aide d'un suivi quotidien du carnet scolaire que les parents pourront le mieux jouer ce rôle;
- Collaborer aux demandes de l'école dans les délais requis (ex. : retour des communications, signature, etc.).

De plus, dans le cadre d'une école alternative, la parent doit s'engager à :

- Prévoir un minimum d'heures pour la participation à la vie de l'école de son enfant;
- Participer aux différentes rencontres pour assurer le lien entre l'école et la maison;
- Assister aux assemblées générales de l'école et de l'association de parents;
- Participer aux rencontres d'information, de réflexion et de perfectionnement offertes à l'école.

En inscrivant son enfant à l'école alternative, le parent devient automatiquement impliqué dans la vie scolaire de son enfant, mais aussi dans l'ensemble des activités en lien avec les apprentissages de celui-ci. Le parent impliqué sera amené à vivre pleinement le projet éducatif par son apport dans la vie en classe, lors des activités de l'école et même via les activités ouvertes de son enfant. Il sera donc plus en mesure de le soutenir dans ses apprentissages et de créer un lien harmonieux entre la famille et l'école.

Grâce à ce moyen, il identifiera davantage ses goûts et ses ressources pour participer plus activement à la classe ou à la vie de l'école en choisissant des tâches qui feront de lui un parent engagé.

Les parents peuvent coopérer pour les tâches suivantes :

Accomplir des tâches préparatoires à des activités :

- achats;
- couture (costumes, accessoires)
- décorations pour fêtes;
- classification de matériel pédagogique;
- plastification;
- ramassage du matériel de récupération;
- numérisation de documents;
- fabrication de matériel pédagogique en fonction de directives données par l'enseignant.

Réaliser des tâches qui améliorent la vie de l'école :

- achats;
- accueil des nouveaux parents (soutien et jumelage);
- implication dans les divers comités mis en place pour assurer le bon fonctionnement de l'école.

Activités d'animation indirecte :

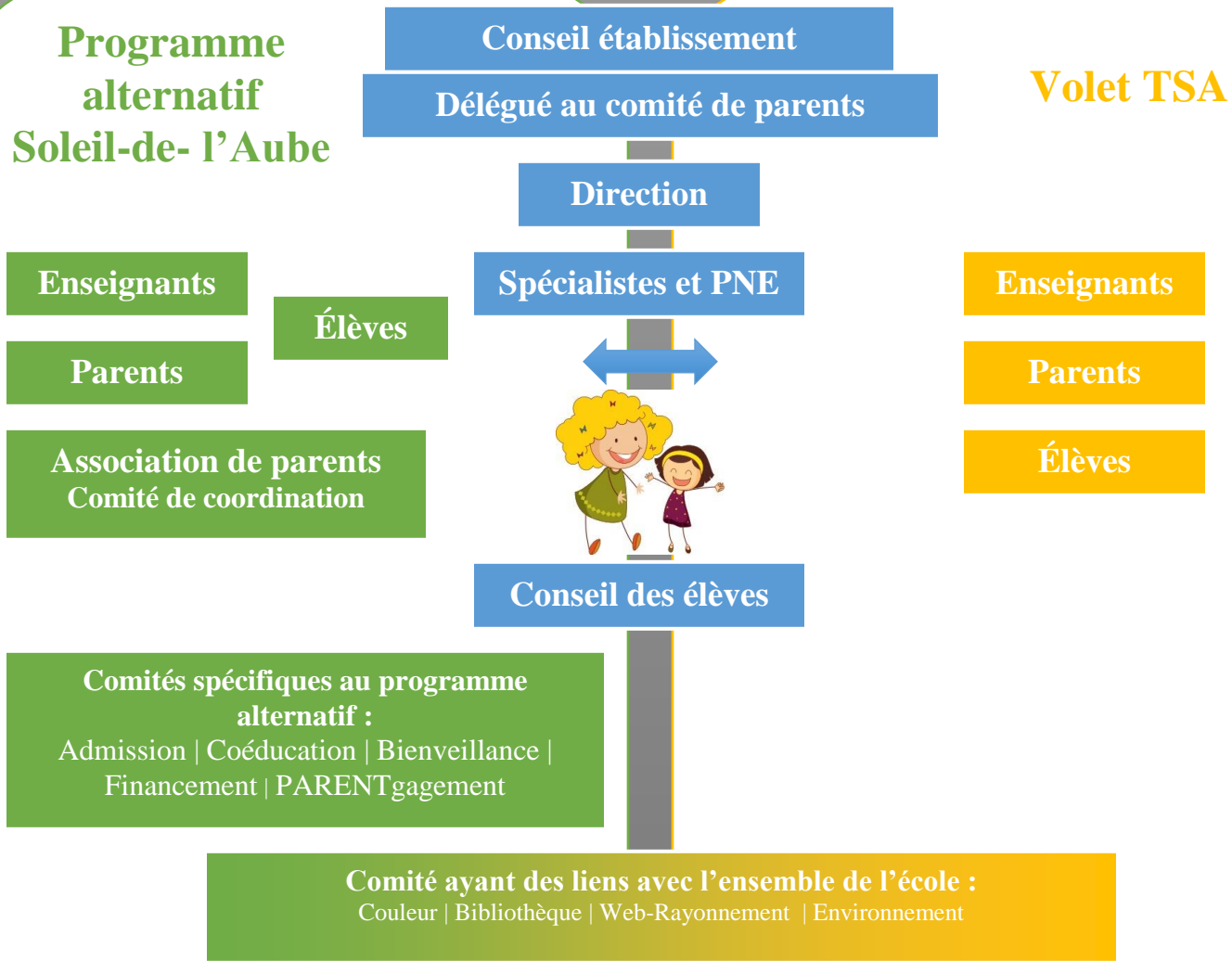
- préparation d'expositions;
- tournage de séquences audiovisuelles;
- prise de photos;
- transport et accompagnement aux visites organisées (théâtre, musées, concerts, piscine...).

Activités d'animation directe :

- animer une activité ressource ou d'enrichissement en fonction des besoins temporaires des enfants et des enseignants (temps à déterminer avec le milieu);
- présenter un sujet qui déclencherait des projets éventuels chez les enfants (expédition, voyage, collection, réalisations diverses);
- animer une activité spécifique à un projet;
- organiser une activité culturelle, participer à l'élaboration du projet, préparer la visite ou la sortie du groupe, faire l'évaluation et suggérer des activités de réinvestissement;
- parrainer un enfant en difficulté en lecture, écriture, mathématique (atelier «coup de pouce»);
- soutenir quelques élèves à l'intérieur d'un projet particulier (déterminer la durée avec l'enseignant et le groupe);
- Soutenir le comité engagement;
- Accompagner les élèves lors des périodes atelier.

Les parents doivent également s'impliquer à d'autres niveaux afin que la vie de l'école soit dynamique, progressive et conforme aux caractéristiques et exigences d'une école alternative.

Schéma des intervenants du programme alternatif Soleil-de-l'Aube et de l'école Henri-Bourassa



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

L'institution du Conseil d'établissement est prévue par la Loi sur l'Instruction publique. À l'école Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube, il a été déterminé que sa composition serait la suivante:

- 6 membres parents, 4 ou 5 parents représentant Soleil-de-l'Aube et 1 ou 2 parents représentant Henri-Bourassa.
- 6 membres du personnel de l'école, dont 2 enseignants de Soleil-de-l'Aube et 1 enseignant d'Henri-Bourassa;
- la direction, sans droit de vote.

Le président du Conseil d'établissement est élu par le Conseil d'établissement, lors de la première séance. Le Conseil d'établissement a des fonctions et des pouvoirs bien définis par la Loi, notamment en ce qui concerne les aspects suivants de l'école:

- ✓ le projet éducatif;
- ✓ le budget de fonctionnement;
- ✓ la politique d'encadrement des élèves;
- ✓ les règles de conduite et les mesures de sécurité;
- ✓ les modalités de l'application du régime pédagogique;
- ✓ l'élaboration de programmes locaux et la mise en oeuvre des programmes de services complémentaires.

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. Les séances sont publiques et le procès-verbal est consigné dans un registre public.

ASSOCIATION DES PARENTS

« L'Association des parents de l'école alternative Soleil-de-l'Aube », constituée en corporation depuis 1984, est l'organisme de participation des parents préconisé par la Loi sur l'Instruction publique. Elle regroupe les membres actifs de la corporation, qui sont les parents dont au moins un enfant est inscrit pour l'année scolaire en cours au programme alternatif Soleil-de-l'Aube. Ainsi, tous les parents dont la famille est admise à ce programme sont considérés membres actifs de l'Association et doivent par ce fait assumer les responsabilités qui en découlent, notamment le paiement de la cotisation annuelle.

L'Association des parents tient au minimum 2 assemblées générales par année. Un parent membre de l'association représente l'école au REPAQ .

COMITÉ DE COORDINATION

Le comité de coordination réunit les administrateurs élus de l'Association de parents, les représentants de tous les comités actifs de l'école, une représentante des enseignants ainsi que la direction de l'école. Il est l'instance qui représente l'Association des parents et en administre les affaires.

Le comité de coordination assure également la collaboration des parents à l'élaboration, la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école. Il peut donner son avis aux parents du Conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du Conseil d'établissement le consultent. Ainsi, ce Comité assure la coordination des interventions des parents au sein de notre école.

Les sujets traités par ce Comité sont en fonction des besoins exprimés par l'école ou les parents et peuvent donc être variés et nombreux, selon les circonstances. »

Les comités

« Les comités sont mandatés par le Comité de coordination et toute recommandation de ces comités doit être entérinée par celui-ci. Il est toutefois reconnu que les différents comités ont l'autonomie nécessaire pour mener à bien leurs activités. »

COMITÉ DE COÉDUCATION

Le Comité de coéducation est composé de parents et d'enseignants qui participent et organisent l'activité pédagogique de l'école. Outre les rôles ponctuels qu'il puisse être amené à jouer, ce Comité, au coeur de l'activité de l'école vise entre autres à:

- créer un forum de discussions sur les activités pédagogiques et les modèles pédagogiques innovateurs;
- favoriser un partage des expériences et du vécu pédagogique tant des enseignants que des parents;
- organiser des activités de formation et de perfectionnement;
- coordonner les efforts des responsables du soutien matériel et pédagogique;
- soutenir les responsables de classe.

COMITÉ PARENTGAGEMENT

Le comité parentgagement a le mandat de planifier et organiser des activités animées par des parents, et ce, quelques après-midi par année.

COMITÉ ADMISSION

Le Comité constituant la porte d'entrée à l'école alternative a pour rôle de:

- Établir les critères d'admission et les soumet au comité de coordination;
- Répondre aux besoins d'information concernant le fonctionnement et l'admission de l'école alternative par le biais d'une soirée d'information et de journées portes ouvertes;
- Analyser les demandes et réaliser le processus d'admission des familles;
- Recommander l'admission des familles à la direction.

COMITÉ COULEUR

Veillant principalement à enrichir le milieu de fêtes ou de sorties, il voit à:

- organiser l'accueil en septembre;
- planifier et organiser des activités festives et des sorties pour les enfants;
- planifier et organiser des activités familiales en dehors du cadre scolaire;

COMITÉ WEB RAYONNEMENT

Responsable de la circulation de l'information, il:

- s'occupe de la diffusion de l'information générale;
- s'occupe de la diffusion externe dans les médias;
- est aussi responsable des relations extérieures;
- s'occupe maintient et de l' du site Web.

COMITÉ ENVIRONNEMENT (EVB)

Ayant comme rôle principal de soutenir les initiatives et les activités du comité environnement des élèves, ce comité est composé de parents et d'enseignants. Il organise des événements en lien avec la mission et les valeurs des Écoles Vertes Brundtland, soit l'environnement, la solidarité, le pacifisme et la démocratie.

COMITÉ FINANCEMENT

Le comité est responsable des campagnes de financement de l'Association de parents dans le seul but d'amasser les fonds nécessaires à la sortie Camp Blanc (un hiver sur quatre) et camp Vert (un printemps sur quatre).

Les camps profitent à l'ensemble du volet alternatif. Ils se vivent aux deux ans et sont organisés en collaboration avec le comité Couleur.

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Le comité bibliothèque, composé de parents et d'au moins un membre de l'équipe-école, encadre les opérations de la bibliothèque scolaire. En plus de gérer les prêts et les retours de livres avec l'aide du système informatisé de l'école, les membres ont aussi la tâche de codifier, enregistrer, replacer, plastifier et réorganiser le classement des ouvrages. Ils peuvent également conseiller les élèves dans leurs recherches de livre et organiser des activités diverses pour promouvoir la lecture.

COMITÉ BIENVEILLANCE

Ce comité veille à souligner des différentes semaines thématiques (semaine des enseignants, des secrétaires, etc.) et prend soin de montrer le soutien de la communauté Soleil aux familles qui vivent des épreuves. Il prend aussi part aux événements suivants : départ à la retraite, anniversaires, etc.

COMITÉ COUR D'ÉCOLE

Formé de membres de l'équipe-école, de la direction et de parents, ce comité participe à l'élaboration des demandes de subventions, de planification et de mise en œuvre des travaux en lien avec l'amélioration de la cour d'école.

MOT DE LA FIN

Nous espérons que ce résumé a su répondre à vos questions. Il situe bien la vie éducative et scolaire du programme alternatif Soleil-de-l'Aube de la Commission scolaire des Affluents.

Toute démarche pédagogique « progressive » peut amener des modifications dans les outils pédagogiques utilisés; cependant, les valeurs véhiculées, l'approche en pédagogie ouverte privilégiée et le mode d'intervention centrée sur l'élève demeureront des éléments établis pour favoriser le développement de l'enfant.

Les parents qui ont un rôle participatif au sein de cette école doivent s'engager à respecter ces fondements, à aider le milieu à s'actualiser et à collaborer étroitement avec les divers (es) intervenants (es).